

Championnats de France Funboard Slalom et Windfoil Slalom « BRETS Funboard Tour AFF 2025 » Avis de Course

ORGANISATION

Epreuves officielles de la Fédération Française de Voile, les Championnats de France Funboard Slalom et de Windfoil Slalom du « BRETS funboard Tour AFF 2025 » sont organisés par conventions par l'Association Française de Funboard. (AFF)

Elles sont composées de 4 étapes (La Hague, Marignane, Leucate La Franqui, Wimereux).

Dates	Club	Lieu
05 au 07 avril 2025	Pôle Nautique de la Hague	Urville-Nacqueville
08 au 11 mai 2025	Cercle de Voile du Cap Leucate	Leucate – La Franqui
11 au 13 octobre 2025	CN Marignanais	Le Jai - Marignane
24 au 26 octobre 2025	Club Nautique de Wimereux	Wimereux

1 REGLES – LES EPREUVES SERONT RÉGIES PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les **règles de Course à la Voile (RCV) pour le Slalom en windsurf** approuvées par World Sailing applicable depuis le 30 octobre 2019
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements fédéraux
- 1.4. Les annexes et préconisations de l'Association Française de Funboard
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Sont autorisés à y participer tout licencié(e) FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. (né(e) avant 2011). L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les « Championnats de France de pratique et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006). **Un coureur étranger ne pourra être éligible aux podiums et être déclaré « Champion de France ».**

Les coureurs admissibles devront s'inscrire et régler les frais d'inscription en ligne en remplissant le formulaire ad hoc disponible sur le site internet du club organisateur de l'étape intéressée. Un surcoût pourra être appliqué en cas d'inscription tardive. (Quinze jours francs avant la date de la 1^{ère} journée de course pour chacune des étapes). **Aucune inscription ne sera acceptée après 18 heures la veille du 1^{er} jour de course.**

- 3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :
 - Leur licence « Compétition » FFVoile valide, avec le certificat médical dématérialisé ou sous forme papier, accompagnée le cas échéant d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - L'autorisation de port de publicité valable pour la saison 2025
 - Leur carte d'adhésion AFF 2025

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et d'une assurance en responsabilité civile comme stipulée à l'article 20. Ils devront en outre avoir adhéré préalablement à l'AFF pour la saison 2025.

- 3.3 Les concurrents pourront s'inscrire au championnat de France slalom et/ou au championnat de France Windfoil Slalom. Un seul droit d'inscription est requis en cas d'inscriptions aux deux épreuves.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les étapes de 3 jours sont de 50,00 €. Ils pourront être majorés à 100,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1^{er} jour de course de chacune des étapes.

Les droits requis pour les étapes de 4 jours sont de 60,00 €. Ils pourront être majorés à 120,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1^{er} jour de course de chacune des étapes.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

<i>Dates</i>	<i>Club ou site</i>	<i>heures</i>
05 avril 2025	Club : Pôle Nautique de la Hague	De 09h00 à 11h00
08 mai 2025	Site : La Franqui Av. de la Méditerranée	De 09h00 à 11h00
11 octobre 2025	Site : Plage du Jaï Marignane	De 09h00 à 11h00
24 octobre 2025	Club : CN Wimereux 02, Bd Alfred Thiriez	De 09h00 à 11h00

5.2. Jours de course. Ils seront définis au moment du briefing coureurs qui aura lieu :

<i>Dates</i>	<i>Club ou site</i>	<i>heures</i>
05 avril 2025	Club : Pôle Nautique de la Hague	11H30
08 mai 2025	Site : La Franqui Av. de la Méditerranée	11H30
11 octobre 2025	Site : Plage du Jaï Marignane	11H30
24 octobre 2025	Club : CN Wimereux 02, Bd Alfred Thiriez	11H30

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing. Le choix du support retenu sera précisé à ce moment.

5.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille. Le choix du support retenu sera précisé au moment du premier briefing de la journée en fonction des conditions (Cf.§ 6 Déroulement des courses)

6. DEROULEMENT DES COURSES

6.1 Le choix du support sera pris en fonction :

6.1.1 - du contexte, (conditions de vent, état du plan d'eau, sécurité des coureurs, prévisions météo...)

6.1.1.1 - Vent léger à soutenu : plage de vent allant approximativement de 8 à 20 nœuds (plus possible...) = Priorité au windfoil.

6.1.1.2 - Vent soutenu à fort : A partir de 18 nœuds moyens jusqu'à « conditions acceptables » et sans descendre de manière durable en dessous de 15 noeuds = Priorité au slalom « ailerons »

6.2 Choix du support par demi-journée pour éviter le zapping de matériel et optimiser la gestion du temps (en tenant compte du contexte et des prévisions).

6.3 Pas de jauge (Slalom et Windfoil)

6.4 Type de parcours : Slalom classique pour le slalom « ailerons » et Slalom Windfoil.

Suivant le nombre d'inscrits, les courses pourront se courir en 1 ou plusieurs poules. Pour chaque épreuve, la répartition des poules sera réalisée conformément à l'addendum 2 des RCV et à l'article 4 des annexes et préconisation AFF. Le nombre de ces poules (2, 4 ou 8 poules) sera défini avant chaque course.

7. MATERIEL, JAUGE

Matériel libre. Foils non autorisés pour le championnat de France Funboard Slalom (ailerons).

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur demande à la confirmation des inscriptions de chaque étape.

9. FORMAT DE COURSE

Les parcours pourront être de formes différentes. (Cf § 6.4)

10. SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44 des RCV pour le slalom en windsurf

11. CLASSEMENTS

Les classements par étape et annuels seront réalisés conformément aux annexes AFF 2025

11.1 Classements par étape

2 courses en windfoil Slalom et 1 course en slalom « aileron » devront être validées pour valider l'étape. Il faut qu'au moins les finales gagnantes et perdantes aient été courues et validées pour valider une course. Toutefois, une deuxième course ne pourra débuter avant que la première ne soit totalement terminée.

11.2 Classements annuels

Pour chacun des supports, les classements annuels du championnat de France de classe Funboard Slalom et du championnat de France de Pratique Windfoil seront calculés conformément aux annexes et prescriptions AFF 2025 en prenant en compte :

- le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- le résultat de l'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.

L'annexe A - A8 des RCV pour le slalom en windsurf s'appliquera pour le départage des ex aequo.

11.3 Challenges nationaux « Masters »

Les classements des « challenges nationaux masters » seront établis pour chacun des supports par extraction des classements généraux sans recalcul des points. Sont concernés, les coureurs nés avant 1988. Ces classements seront réalisés pour chaque étape.

Les classements généraux annuels seront calculés par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France de Classe funboard slalom et du championnat de France windfoil Slalom. Pour chacun des supports, les coureurs qui auront comptabilisés le plus petit nombre de points seront déclarés « Vainqueur du challenge national Masters 2023 ». Les règles définies pour le championnat de France de classe Funboard slalom et pour le championnat de France de pratique windfoil seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des trophées du podium annuel. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers « Masters ».

Il n'y a pas de titres de champion France Funboard Slalom et de champion de France Windfoil master.

11.4 Valorisations « U17 », « U21 »

Des valorisations « U17 » et « U21 » seront établis pour chacun des supports par extraction des classements généraux sans recalcul des points. Ces classements seront réalisés pour chaque étape.

Les classements généraux annuels seront calculés par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France de Classe funboard slalom et du championnat de France windfoil Slalom.. Pour chacun des supports, les coureurs qui auront comptabilisés le plus petit nombre de points seront éligibles aux podiums « U17 » et « U21 ». Les règles définies pour le championnat de France de classe Funboard slalom et pour le championnat de France de pratique windfoil seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des valorisations des podiums annuels. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers.

Il n'y a pas de titre de champion France Funboard Slalom et de titre de champion France jeune en Slalom et Windfoil Slalom (U17, U21).

12 TITRES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CLASSE ET DE PRATIQUE

12.1 Il sera délivré un titre masculin et un titre féminin de Champion(ne) de France de Classe Funboard Slalom et un titre masculin et un titre féminin de Champion(ne) de France Pratique Windfoil Slalom.

Les titres de champion(ne) de France, vice-champion(ne) et de 3^{èmes}. seront délivrés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes.

Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de l'article 11 § 11.2.

12.2 Pour être éligible aux podiums des championnats de France de classe et de pratique funboard Slalom, la participation à la dernière étape est obligatoire. La dernière étape n'est pas « discardable » en cas d'absence à celle-ci.

12.3 Pour décerner un titre, deux étapes au moins ou une étape au cours de laquelle trois courses auront été courues doivent avoir été validées.

12.4 Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles doit être classé au classement général.

Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles doit être classé au classement général.

12.5 Si un ou plusieurs titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers d'un Critérium National grade 4.

12.6 Il n'y a pas de titres (U17, U21, Masters) décernés par extractions.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

- Podiums (Slalom « ailerons » et Windfoil Slalom) de l'étape femmes et hommes.

A la discrétion du club organisateur

- Podiums des challenges nationaux Funboard Slalom et Windfoil Slalom masters (femmes, hommes)

- Podiums des valorisations Funboard Slalom et Windfoil Slalom U17. et U21 (filles, garçons)

Au terme des championnats, conformément à l'article 11 :

- Podiums des championnats de France de classe Funboard Slalom et de Pratique Windfoil Slalom

- Podiums des challenges nationaux Funboard Slalom et Windfoil Slalom masters (femmes, hommes)

- Podiums des valorisations Funboard Slalom et Windfoil Slalom U17. et U21 (filles, garçons)

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. (Règle 4, des RCV Slalom en windsurf). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. SECURITE

Pour le windfoil Slalom, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons iso thermiques jambes longues tout le temps,

- Le port du casque conforme,

- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme ou une veste de protection conforme.

Pour la pratique Funboard Slalom le gilet et/ou le casque pourront être imposés par le comité de course (pavillon « Y »).

Un système d'émargements pourra être mis en place au départ et à l'arrivée.

17. PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

18. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant aux épreuves du « BRETS funboard tour AFF », le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AFF, la FFVoile, les clubs organisateurs et leurs partenaires à utiliser son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des

films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors des étapes, sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19. EVACUATION DES DETRITUS

Les coureurs ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Le « BRETS funboard tour AFF » est estampillé « régate propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile.

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

20. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

21. PRISE EN COMPTE DU RISQUE « COVID19 »

21.1 En s'inscrivant, tout coureur a connaissance et a pris en compte le risque COVID19.

Chaque compétiteur est parfaitement conscient :

- o de l'obligation de port du masque sur l'ensemble du parc coureur et lors de tout déplacement
- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

21.2 Un compétiteur présentant des symptômes d'infection au COVID 19 devra immédiatement prévenir l'organisateur et se retirer de la compétition. Le manquement à cette disposition pourra entraîner sa disqualification pour l'ensemble des étapes.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD – AFF

07, Rue de la niche aux merles

35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT

Site Web : www.aff.net Email : info@aff.net

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département des Pratiques Sportives,

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00.

Site Web : www.ffvoile.fr Email : dps@vvoile.fr

**Annexe Prescriptions of the Fédération Française de Voile
Racing Rules of Sailing 2017-2020**

Applying to foreign competitors

(* FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules): The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages): Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority): The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules): An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions): Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee): The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R (*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr